

Administration Communale d'Esch-sur-Sûre

1, an der Gaass L-9150 Eschdorf

www.esch-sur-sure.lu

Convocation

Le collège des bourgmestre et échevins invite, conformément à l'article 12 de la loi communale du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal d'Esch-sur-Sûre à comparaître

le vendredi 22 mars 2024 à 8.00 heures

dans la maison communale à Eschdorf, pour délibérer des objets repris ci-dessous.

Ordre du jour:

- 1) « Wandpark Eschduerf » - présentation par la société Soler S.A.
- 2) « Pacte climat 2.0 » - présentation du rapport annuel par la « Klimapaktschäffen »
- 3) Attribution d'adresses
- 4) Confirmation de divers règlements d'urgence de circulation
- 5) Approbation de plusieurs demandes de morcellement
- 6) Approbation d'une convention avec le Fonds du Logement dans le cadre de la réalisation d'un morcellement à Neunhausen
- 7) Installation de plusieurs abris arrêt autobus - approbation du devis
- 8) Approbation d'une convention avec l'INECC Luxembourg concernant l'organisation d'un atelier de chant choral à destination de toute personne intéressée par le chant
- 9) Approbation d'une convention avec le PNHS concernant la mise à disposition du « Tauschhaus »
- 10) Acquisition de terrains - inscription d'un crédit supplémentaire et approbation d'un compromis
- 11) Approbation de plusieurs actes notariés
- 12) Rapports des représentants dans les différents syndicats intercommunaux
- 13) Rapports des interlocuteurs du conseil communal avec les commissions consultatives
- 14) Réponses aux questions des conseillers communaux

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
le secrétaire, le bourgmestre,

